





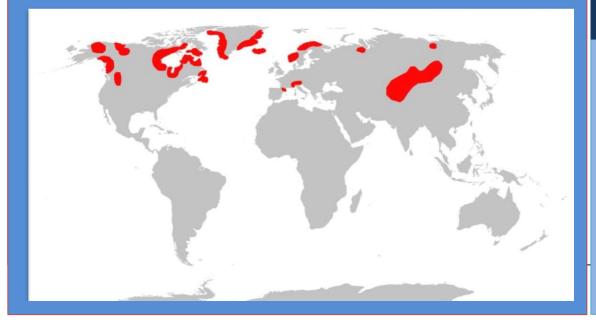
Site du Vallon de l'Alpe

Saint-Dalmas-Le-Selvage (06)



Les espaces agro-pastoraux occupent plus de la moitié du territoire du Parc. Les Conservatoires botaniques nationaux y ont mené une étude concernant les zones humides (dans le cadre d'un projet européen ALCOTRA Paysage).

Il s'agit d'un état des lieux mené durant l'été 2014. La difficulté est de savoir si les pratiques actuelles permettent de préserver les paysages ou au contraire les détériorent, et de quand datent les dégradations observées. Ainsi, il s'agit, en concertation avec le berger et l'éleveur, de mieux comprendre les pratiques à maintenir ou à améliorer à l'avenir, en tenant compte des contraintes, besoins ou obligations pour la conduite des troupeaux.

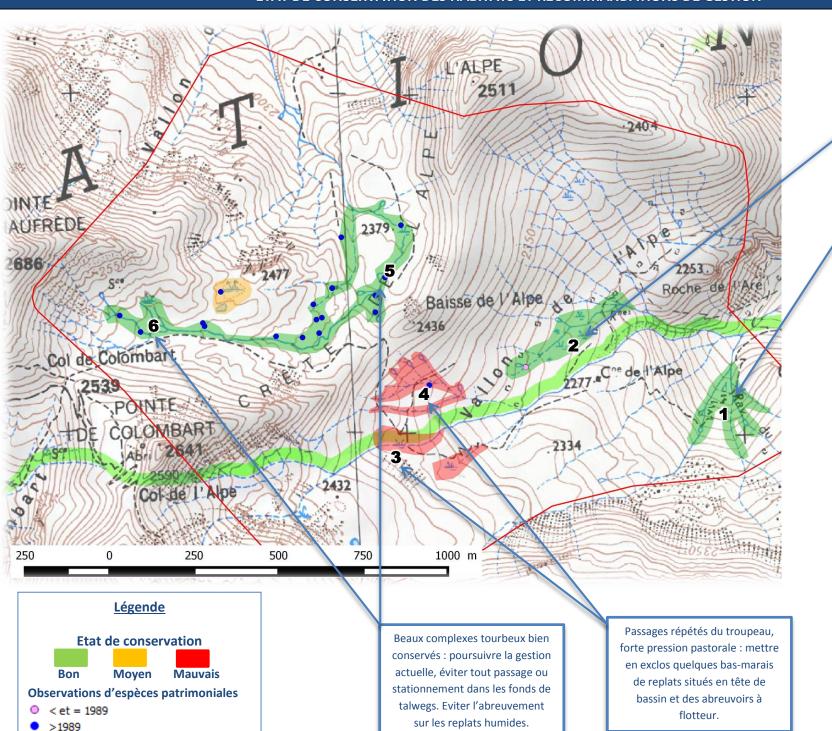


2014

Parmi les zones humides remarquables présentes sur le territoire du Parc, les bas marais à *Carex bicolor* sont les plus remarquables : très rares, hérités de la période des glaciations, en limite de répartition sud, ils abritent plusieurs espèces protégées. Mais tous les autres types de zones humides méritent également notre attention : ce sont des milieux fragiles et sensibles.

Ci-contre : aire de répartition des basmarais à *Carex bicolor*

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION



Quartiers d'août : poursuivre la gestion actuelle contribuant à la préservation des zones humides et prairies du secteur.

Sources et bas-marais de pente : poursuivre la gestion actuelle, en ne s'attardant pas lors du passage des brebis.

Le vallon en deux mots....

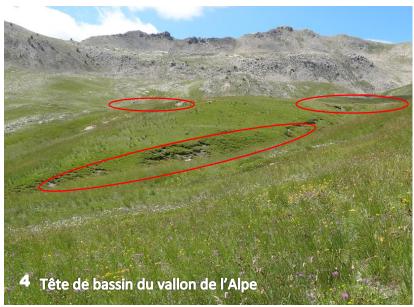
Le vallon de l'Alpe comprend plusieurs secteurs: secteur en amont de la cabane pastorale qui est utilisé la majeure partie de la saison de végétation et qui est globalement surpâturé. Secteur de Baisse de l'Alpe qui constitue un quartier d'août, protégé par une clôture et qui est bien conservé. Les zones humides 3 et 4 sont très touchées par le pâturage et sont très dégradées. Les replats en bas-marais 2, 5 et 6 sont bien conservés du fait d'une moindre fréquentation.

ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET RECOMMANDATIONS DE GESTION



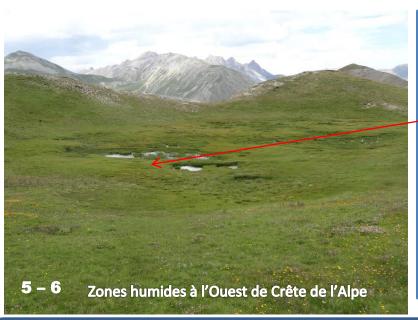
- Forte diversité en espèces et en habitats
- Végétation luxuriante et fleurie

Situés dans des quartiers d'août, ces marais sont bien conservés, ainsi que les prairies humides et le queyrellin qui les environnent. Les zones humides occupent le fond du talweg et bien qu'aucune flore patrimoniale n'ait été notée, ces milieux constituent des habitats intéressants pour les insectes. Un pâturage tardif permet à la flore de réaliser son cycle de reproduction en faveur de la biodiversité des alpages. La gestion actuelle est satisfaisante.



- Traces de piétinement et d'érosion sur les bas-marais de pente
- Présence d'espèces nitrophiles (Alchémilles)
- Présence d'espèces indicatrices de piétinement
- Faible diversité en espèces

Situées à proximité de la cabane pastorale, les zones humides des talwegs et replats du bassin du vallon de l'Alpe sont soumises aux passages répétés des brebis. Les zones en eau sont sources d'abreuvement. Ces secteurs présentent donc une flore appauvrie, adaptée au piétinement.

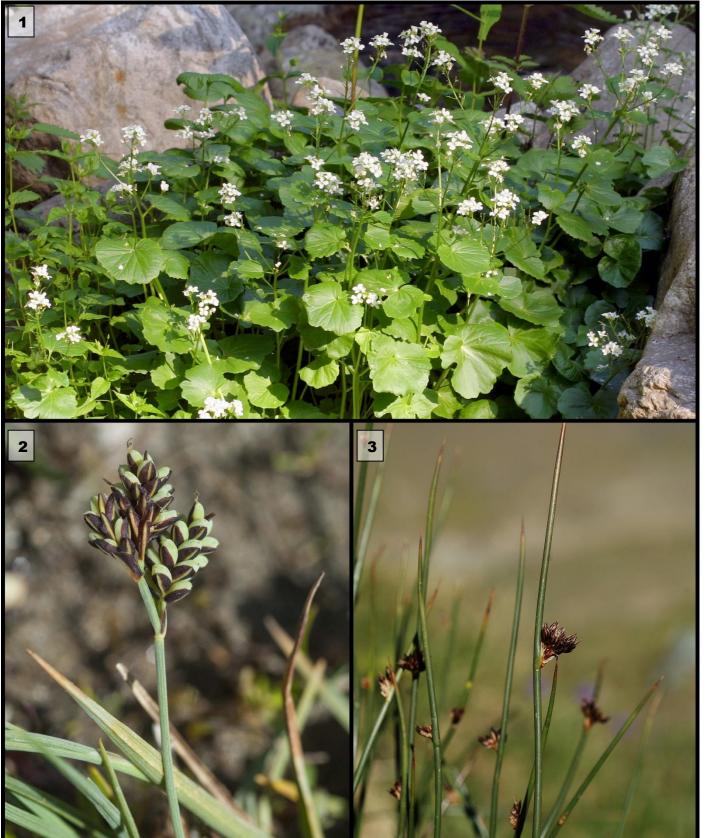


- Présence d'espèces patrimoniales
- Diversité en espèces et en habitats
- Présence de sources oxygénées et pétrifiantes
- Présence d'espèces indicatrices de piétinement sur les pourtours de certaines zones humides

Ces bas-marais abritent une multitude d'habitats, ainsi que de belles populations de Laîche bicolore. Ils sont bien conservés même si certains présentent des premiers signes de dégradation sur leurs pourtours.

Qu'est-ce que l'état de conservation d'un habitat ?

Mesurer l'état de conservation d'un habitat équivaut à évaluer sa santé, son fonctionnement. Par exemple, une zone humide a besoin d'eau pour fonctionner. La quantité d'eau peut varier ainsi que sa qualité, ce qui affecte directement le fonctionnement du milieu et sa pérennité, donc sa conservation. L'habitat est une unité de végétation qui résulte des multiples facteurs du milieu (l'eau, la lumière, les nutriments...). Quand une tourbière est en mauvais état de conservation, cela signifie que son fonctionnement ne permet plus son maintien, elle sera remplacée par un habitat de moindre valeur patrimoniale en termes de biodiversité.



Ces espèces sont caractéristiques des bas marais arctico-alpins, milieux relictuels très rares en France, plus fréquents dans le Nord de l'Europe.

- 1. Cardamine à feuilles d'asaret (*Cardamine asarifolia L.*) Fréquent dans les sources aux eaux limpides **Protection régionale**
- 2. Laîche bicolore (*Carex bicolor*) **Protection nationale**
- 3. Jonc arctique (*Juncus arcticus*) **Protection nationale**